

Règlement intérieur des mercredis. Version **2026-27**

L'accueil de loisirs accueille des enfants pour un temps de loisirs, **durant les mercredis** en périodes scolaires du 2/09/26 au 30/07/2027.

Les enfants doivent être scolarisés et âgés de 3 à 13 ans (2 ans ½ si scolarisé)

Le centre est géré par l'Association pour le Développement des Actions de Proximité du Val d'Oise dénommée **ADAPTE 95** (agrément Jeunesse & Sports 95-2007 JEP 041, n° d'organisateur 095ORG0328). ADAPTE 95 est subventionnée par la commune de Saint Gervais et la CAF du Val d'Oise pour cette activité.

L'organisation et le fonctionnement de la structure sont soumis à la législation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et du ministère dont ils dépendent.

Les enfants sont accueillis sur la structure à la journée de 8h00 à 18h30. En complément un accueil étendu est proposé de 7h30 à 8h00 et de 18h30 à 19h00 sur inscription complémentaire.

Pour bénéficier du tarif calculé selon les ressources du foyer, les enfants doivent habiter (et non être scolarisés) dans une commune conventionnée avec la commune de Saint Gervais. (Nous contacter ou contacter votre commune pour connaître la liste des communes conventionnées)

INSCRIPTIONS

Pour inscrire vos enfants, différents documents sont à remplir et documents à nous transmettre :

- La fiche individuelle de renseignements administratifs et sanitaires pour chaque enfant est à compléter et à nous transmettre avant toute première inscription. Elle est valable pour toute l'année et reste valable si aucune information sanitaire ou changement administratif n'intervient. **Ainsi toute modification concernant l'état de santé de votre enfant ou autres informations ou modifications survenues après avoir donné la fiche de renseignements devra être transmise impérativement par mail à la direction du centre et fera l'objet d'une nouvelle fiche à remplir.**

Afin de garantir le meilleur accueil possible de tous les enfants, tout problème ou trouble de la santé nécessitant un traitement ou une attention particulière devra être signalé avant inscription par téléphone ou par mail auprès d'ADAPTE 95. Si votre enfant a un PAI - Protocole d'Accueil Individualisé scolaire, merci de joindre impérativement une copie au dossier d'inscription (à renouveler chaque année).

Pour le confort et la sécurité de l'enfant, **toutes les rubriques de la fiche sont à renseigner.**

Vous devez joindre impérativement au dossier d'inscription :

- **La Fiche de Renseignements individuelle** complétée. Celle-ci est à nous transmettre actualisée à chaque modification.
- **La copie du carnet de vaccination.** (A actualiser si nouveaux vaccins ou rappels. Pensez à inscrire nom et prénom sur chaque copie)
- **Ce règlement intérieur** daté et signé
- **Chaque année :** - **Votre attestation de quotient familial du mois de juin** de l'année en cours ou les derniers avis d'imposition du foyer reçus nous permettant de calculer votre coût journalier pour l'année scolaire suivante. *

Exemple pour calculer le tarif journalier des mercredis de l'année scolaire 2025-2026 :

- Attestation de Quotient familial de juin 2026
- Avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024 (Joindre les avis d'imposition de l'ensemble du foyer !)

*Le (re)conventionnement ou non de votre commune avec Saint Gervais participe également au calcul du coût journalier.

- **Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois** à la 1^{ère} inscription puis en début de chaque nouvelle année scolaire
- **La copie du livret de famille** complet
- **Le bulletin d'inscription** est à renseigner et à transmettre à ADAPTE 95, accompagné du paiement correspondant au nombre de jours d'inscription x votre tarif journalier. Les enfants seront acceptés en fonction des effectifs et des places disponibles. Le bulletin précise les dates auxquelles vous souhaitez inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs et aux accueils étendus ainsi que les tarifs. Il permet de calculer votre coût de participation. **A noter : Le tarif « 3^{ème} enfant » ne pourra être appliqué que si les enfants sont inscrits sur les mêmes journées.** Il nous permet également d'ajuster le nombre d'animateurs nécessaire à l'encadrement, de réserver et de préparer les activités mises en place ainsi que les commandes de repas et de goûters. **Il est important de préinscrire votre enfant à l'accueil étendu afin de vous assurer qu'il pourra être pris en charge dès 7h30. En effet, les jours où il n'y a pas de préinscription, l'équipe n'arrive sur site qu'à 8h.**

L'inscription ne sera validée qu'à réception du dossier complet + bulletin d'inscription et paiement correspondant.

Une cotisation annuelle de 2 € par famille est à régler auprès de notre association (année civile). Celle-ci est à intégrer à votre 1^{er} règlement !

Le paiement sera demandé à la réservation sans possibilité de remboursement si désistement hors délai* et sans justificatif médical**.

*Attention, toute annulation faite à moins de 8 jours du mercredi concerné ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un remboursement (sauf pour raison médicale**).

** Toute annulation/absence un mercredi pour raison médicale devra être signalée à ADAPTE 95 au plus tôt par mail à ACM.ST-GERVAIS@ADAPTE95.ORG. Sur présentation d'un certificat médical dans les 8 jours, seulement 5,10 € seront facturés correspondant au coût du repas + goûter de la journée. Passé ce délai le jour d'absence sans justificatif sera dû et facturé intégralement.

CONDITIONS D'ACCUEIL

Tout enfant arrivant ou partant de la structure sera accueilli individuellement et fera l'objet d'une annotation dans le registre des présences journalières de la part d'un des membres de l'équipe (*heure d'arrivée – heure de départ*).

- Lors de l'arrivée de l'enfant sur le centre, les parents doivent s'assurer qu'un membre de l'équipe d'animation est présent et disponible pour prendre en charge l'enfant.
- Lors du départ de l'enfant le registre des présences journalières est à signer par la personne venant chercher l'enfant.

Organisation sanitaire : Nous appliquerons un fonctionnement qui reprend les directives formulées dans le protocole national des ACM de la manière la plus adaptée à notre structure. Amené à évoluer, il vous sera précisé à chaque modification. Merci d'en prendre connaissance car des recommandations peuvent vous concerner directement !

Lors des différentes manifestations organisées par le centre avec les parents, la surveillance et la responsabilité des enfants reviennent aux parents. Les animateurs assurent l'organisation générale.

Horaires : L'accueil de loisirs est ouvert de 8h00 à 18h30. Toutefois un accueil étendu est proposé **sur inscription préalable** de 7h30 à 8h00 et de 18h30 à 19h00. Si aucun enfant n'est inscrit à l'accueil du matin, l'équipe arrive à 8h !

Toute présence avant 8h sans inscription à l'accueil du matin sera facturée. Tout retard des parents (ou personne chargée de récupérer l'enfant) après 18h30 (ou 19h00 pour les enfants étant inscrits à l'accueil étendu) sera facturé et majoré de 5€ par tranche de 15 minutes de retard.

Il est demandé aux parents de déposer l'enfant au plus tard à 9h00 afin de permettre le démarrage des activités « dirigées ». Si pour le confort de l'enfant et en dehors des jours de sortie, celui-ci était amené à arriver plus tard que 9h00, vous devrez en informer l'équipe par téléphone directement sur le centre au plus tôt et avant 9h00. **Il est possible de récupérer les enfants après le goûter à partir de 16h30.**

Les repas (midi et goûter) sont obligatoirement pris en charge par l'accueil de loisirs sauf si PAI (copie du PAI obligatoire)

Soins spécifiques : aucun traitement ne sera délivré sans ordonnance en cours de validité. Toute allergie est à signaler. En cas de pathologie particulière, les parents doivent laisser toutes les instructions nécessaires à la direction du centre. (*cf. fiche de renseignement*)

Recommandation assurance : ADAPTE 95 et ses partenaires sont assurés dans le cadre des activités menées. En revanche si votre enfant cause ou subit un dommage même involontaire, il se peut que sa responsabilité civile soit engagée et qu'un reste à charge vous soit demandé par les autres assurances. Nous vous conseillons de vérifier que votre assurance couvre effectivement les activités péri et extrascolaires de votre/vos enfants.

Comportement : Les animateurs et intervenants sont présents afin d'assurer la sécurité de votre enfant et proposer un moment ludique et éducatif par le biais d'activités variées. Tout comportement ou attitude de votre enfant entraînant un manque de respect avéré et récurrent envers le personnel ou les autres enfants, sa mise en danger ou celle d'autrui, pourra faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera fait par ADAPTE 95 durant la période concernée.

ACTIVITES

Un planning d'activités est préparé par l'équipe. Il sera affiché 15 jours avant la période concernée (une période correspond aux mercredis entre 2 sessions de vacances scolaires). Vous pouvez également nous le demander à l'adresse suivante : acm.st-gervais@adapte95.org. Il ne présente que les activités principales du jour. Différents temps d'animation viendront compléter la journée. Il est adaptable suivant les conditions météorologiques, ou si un incident survenait (*désistement d'un partenaire, révision des effectifs...*).

Veillez à ce que votre enfant porte des vêtements marqués à son nom, adaptés aux activités prévues (*confortables, salissables, ...*) **et à la météo du jour.**

Départ des enfants : hors des horaires réguliers, un enfant ne peut quitter le centre que contre remise d'une autorisation parentale et en compagnie d'une personne expressément nommée par les parents. Dès lors que l'enfant est ainsi récupéré, il n'est plus sous la responsabilité d'ADAPTE 95. **(Pensez à renseigner impérativement sur la fiche de renseignements les noms, prénoms, adresses et coordonnées téléphoniques des personnes habilitées à récupérer votre enfant. Il est obligatoire d'inscrire au moins une personne vivant à proximité.** Une pièce d'identité pourra leur être demandée.)

Contact et inscription : **ADAPTE 95, 2 avenue des Arpents – Immeuble le Vecteur 95520 OSNY ☎ 06 79 06 05 13 / 01 30 31 13 22**

Mail : acm.st-gervais@adapte95.org **Contact sur la structure durant le fonctionnement :** ☎ **01 34 46 80 31**

Je soussigné, _____ responsable légal de l'enfant _____, reconnais avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur de l'Accueil Collectif de Mineurs "Les Filous" sur le temps périscolaire.

Date

Signature